



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-huitième session

Rome (Italie), 17-20 septembre 2018

EUR/RC68/ML/1 Rev.1

10 septembre 2018

180543

ORIGINAL : ANGLAIS

Déjeuner ministériel sur la migration et la santé

**Lundi 17 septembre 2018
12 h 30-14 h 30, balcon du haut**

Contexte

1. Depuis le début de l'afflux récent de réfugiés et de migrants en Europe, le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a intensifié ses activités dans la Région européenne et au-delà afin de promouvoir l'élaboration de politiques sur les questions prioritaires en matière de migration et de santé, malgré la complexité et la sensibilité politique du sujet.
2. En 2011, de nombreux États membres ont exhorté le Bureau régional à soutenir les efforts visant à améliorer la coopération et la coordination internationales sur les questions de santé liées aux migrations massives résultant de la crise en Afrique du Nord. Par conséquent, le projet PHAME (Migration et santé publique en Europe) a été instauré en 2011 avec le soutien du gouvernement italien afin de veiller à la préparation adéquate du système de santé des États membres face aux incidences des importants flux migratoires sur la santé publique.
3. Étant donné l'augmentation au fil des années du nombre de réfugiés et de migrants ainsi que du nombre de pays européens exposés à d'importants mouvements migratoires, les activités du projet PHAME se sont rapidement développées, et ont établi les bases du premier programme sur la migration et la santé au Bureau régional afin d'aider les États membres à développer leur capacité à répondre aux besoins des réfugiés et des migrants en matière de santé.
4. Avec l'appui du ministère italien de la Santé, cet engagement a été renouvelé en juin 2016 avec la mise en place d'un deuxième projet triennal, PHAME2, en vue de poursuivre et d'intensifier les activités entreprises dans ce domaine. Les travaux menés dans le cadre du projet PHAME ont également inspiré l'élaboration de la Stratégie et [du] plan d'action sur la santé des réfugiés et des migrants dans la Région européenne de l'OMS, un document d'ailleurs adopté par le Comité régional en septembre 2016.
5. Le Centre de connaissances sur la santé et la migration a été lancé en novembre 2016. Fruit d'un effort conjoint entre le Bureau régional, le ministère italien de la Santé, le Conseil régional sicilien de la santé et la Commission européenne, le centre s'engage à développer l'expertise et les compétences sur les aspects relatifs à la migration et à la santé publique, et à procéder à une large diffusion des connaissances et des informations dans ce domaine. Le centre de connaissances s'occupe de cinq activités prioritaires, à savoir l'organisation d'une série de

webinaires, d'universités d'été, de dialogues politiques et de sommets de haut niveau, ainsi que le renforcement des bases factuelles sur la migration et la santé.

Les bases factuelles sur la santé des migrants à des fins d'élaboration de politiques : progrès et évolution

6. La séance sera l'occasion de réfléchir aux initiatives prises récemment dans la Région européenne de l'OMS eu égard aux bases factuelles sur la santé des migrants à des fins d'élaboration de politiques. Les points suivants seront abordés :

- la mise en œuvre de la Stratégie et [du] plan d'action sur la santé des réfugiés et des migrants dans la Région européenne de l'OMS : le Bureau régional présentera les principales conclusions de son rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action, dont le suivi est réalisé à l'aide d'un questionnaire biennal, et qui jouent un rôle essentiel dans la promotion des interventions visant à améliorer la santé des réfugiés et des migrants dans la Région européenne comme dans d'autres Régions de l'OMS ;
- les obstacles à la communication empêchant l'accès des réfugiés et des migrants aux services de santé et leur utilisation dans la Région européenne de l'OMS : il sera procédé au lancement d'un rapport de synthèse du Réseau des bases factuelles en santé qui constitue un résumé des données disponibles dans ce domaine et recense les stratégies couramment utilisées dans la Région pour surmonter les obstacles à la communication ;
- le rapport du Bureau régional sur la santé des réfugiés et des migrants : une brochure avec les principales conclusions et un résumé consolidé des bases factuelles sur la santé des réfugiés et des migrants sera présentée, en prévision du rapport complet qui sera prochainement publié.

Un phénomène mondial

7. Les efforts déployés inlassablement par les États membres afin de plaider en faveur de la nécessité urgente de contrer les incidences de la crise migratoire sur la santé publique ont amené la Région européenne à jouer un rôle de premier plan lors des débats engagés à ce sujet dans les forums européens et mondiaux.

8. La mission dévolue au Bureau régional dans le domaine des questions liées à la migration a été reconnue au moyen de l'adoption, en mai 2017, de la résolution WHA70.15 par la Soixante-dixième Assemblée mondiale de la santé sur la « Promotion de la santé des réfugiés et des migrants », dans le contexte de la résolution WHA61.17 (2008) sur la santé des migrants, et des engagements en matière de santé pris dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

9. La séance inspirera les débats sur la voie à suivre, avec une référence particulière au projet de plan d'action mondial à venir sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants ainsi qu'à l'initiative stratégique sur la santé et la migration du Siège de l'OMS, les États membres procédant d'ailleurs à un échange de données d'expérience sur le processus global.

Résultats escomptés

10. Cette séance doit aboutir aux résultats suivants :

- prendre connaissance de l'expérience acquise dans la relève des grands défis posés par la migration à la santé publique ;
- présenter un aperçu des tendances et des modèles actuels en matière de migration et de déplacement des populations, de leurs incidences sur l'état de santé des réfugiés et des migrants, et de leurs répercussions sur l'élaboration des politiques de santé et la collaboration internationale dans le domaine de la santé des migrants ;
- démontrer l'importance de l'engagement du gouvernement à élaborer des politiques traitant les questions de santé liées à la migration par la mise en œuvre de la Stratégie et [du] plan d'action sur la santé des réfugiés et des migrants dans la Région européenne de l'OMS ;
- éclairer les activités à venir ainsi que les interventions du Bureau régional ;
- expliquer l'approche prospective adoptée à ce sujet et permettre aux États membres d'examiner la manière dont le Siège de l'OMS et le Bureau régional peuvent continuer à leur fournir une assistance dans le domaine de la migration et de la santé. L'objectif est de renforcer la capacité du secteur de la santé à recenser les besoins de santé publique et à y répondre, avec une référence particulière aux dernières initiatives prises en matière de gouvernance migratoire internationale, notamment le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

= = =